

Accusé d'harcèlement sexuel, il obtient la relaxe

Sa collègue de chantier lui reprochait des propos tendancieux, des gestes obscènes et des agressions homophobes. Faute de preuve, le prévenu a été relaxé, hier, en correctionnelle.

À la barre, un Moulisien de 55 ans intérimaire sur des chantiers de construction. Très soigné, l'homme clame son innocence, alors qu'il comparait dans une sordide affaire d'harcèlement sexuel. La victime lui reproche son obsession envers elle entre 2016 et 2018, alors qu'ils travaillaient tous deux dans une entreprise d'insertion, spécialisée dans la maintenance de bâtiments. Grande absente du procès, la jeune femme de 29 ans a été lâchée par ses trois avocats, pourtant présents au début de l'instruction du dossier. Elle n'en a pas engagé d'autres. Ce qui a certainement joué dans la décision du tribunal correctionnel de Pointe-à-Pitre, hier matin. Pour bien comprendre

les faits, il faut revenir 5 ans en arrière. Le prévenu vient d'intégrer l'entreprise, alors composée principalement d'individus assez jeunes. Il raconte : « Ils buvaient, fumaient, ne pensaient qu'à s'amuser. Parmi mes collègues, Magaly était la plus gentille, elle me rappelait un peu ma fille. Je n'ai jamais fait de propositions sexuelles à cette fille. Simplement, je lui ai proposé une bible pour qu'elle connaisse la parole de Dieu, pour l'aider et l'apaiser. Ma femme est témoin de Jéhovah et je suis le culte avec elle. J'avais de l'affection pour Magaly, mais pas des choses mauvaises. Je suis de la génération de Patrick Saint-Eloi, d'une époque où l'on pouvait aisément dire des mots doux à une fille sans

pour autant être sali. Je pense que cette fille a été manipulée. J'ai appris tardivement qu'elle était lesbienne, mais je ne la juge pas car Dieu aime tous ses enfants. Mais sa compagne, qui bossait avec nous sur le chantier, me haïssait ! Elle était jalouse de moi, car je suis toujours bien mis. En plus, je venais de changer de voiture. Le chef d'équipe aussi m'en voulait et voulait me virer ! »

« Ce dossier est vide »

Devant les enquêteurs, Magaly fournissait des certificats médicaux indiquant une anxiété prononcée et une dépression engendrées par la situation vécue à son travail. Elle accusait le prévenu de

regarder des films pornographiques sur le chantier, de s'être masturbé tout en l'observant avec des jumelles et d'avoir inscrit à la peinture sur le mur d'un chantier : « Une pensée d'amour et de paix pour toi Magaly. » Elle y voyait un profond désir de vengeance à l'égard de sa compagne qui était plus efficace que le prévenu dans les travaux.

Le Moulisien, lui, contestait les dires de la partie civile : « Sur le chantier, elle se déshabillait derrière les voitures, tout le monde se plaignait de son attitude. Elle dit que je lui ai proposé 300 euros pour coucher avec elle, mais si je veux, je peux aller voir une pute, lui donner 50 euros. Et Magaly vaut beaucoup plus que 300 euros.

» M^e Jean-Marc Ferly, avocat du prévenu, balayait tous les arguments de la plaignante d'un revers de la main : « Ce dossier est vide. C'est tout simplement un conflit de génération. Il est le plus âgé et il pense qu'il a quelque chose à apporter à ces jeunes. Personne n'a fait la médiation et on s'est retrouvé dans deux mondes différents. La jeune femme ne fait que penser, je pense qu'il veut coucher avec moi, je pense qu'il m'observait, dira-t-elle. Il n'y a pas de preuves et elle-même n'a pas la certitude de ce qu'elle avance. » Alors que le parquet demandait une peine avec sursis simple, les juges ont relaxé le quinquagénaire, qui est ressorti libre et soulagé de l'enceinte judiciaire.